

fait voir le mois passé jusqu'où alloit déjà l'entreprise de Sa Maj. Prussienne. C'est ici le lieu de continuer ce récit, l'un des plus remarquables qu'on eut à faire, puisque toutes les Cours de l'Europe regardent de près cette démarche du nouveau Roi de Prusse, comme une chose peu commune, & peu usitée. Venons à ce qui s'en présente.

VI. *Vienne.* Le public s'étoit flaté jusqu'au commencement de Janvier que cette Cour ne seroit pas obligée d'en venir à une rupture avec celle de Berlin, à cause de l'affiduité du Comte de Gotter, du Baron de Borck & de Mr. de Kircheysen, tous trois Ministres du Roi de Prusse, chez ceux de Sa Maj. la Reine de Hongrie & de Bohême, qu'ils ne cessoient de fréquenter, & de l'allée & venue des Express d'une Cour à l'autre. Mais toutes les représentations qu'on a faites au Roi de Prusse, & celles des autres Puissances à qui on a communiqué l'entreprise de ce Prince, n'ayant produit aucun effet sur son esprit, l'on a déclaré à ses Ministres, qu'ayant été reconnu dans des conférences tenuës sur les prétentions de leur Maître, qu'elles étoient destituées de fondement, on ne pouvoit plus traiter avec eux sur cet article, & qu'ils eussent à se retirer de cette Capitale & des Etats héréditaires dans un tems limité; ce qu'ils ont fait depuis successivement. Il paroît qu'on ne s'est déterminé à prendre cette résolution qu'après des dépêches arrivées le 6. du même mois de Dresde, lesquelles sont très-favorables, puisque le Roi Auguste de Pologne n'a point hésité de déclarer qu'il maintiendra la Pragmatic-Sanction, au moyen de ses forces,